



VIE MUNICIPALE

Nouvelle permanence du délégué au défenseur des droits

Depuis le 1er février, une permanence du délégué au défenseur des droits a été mise en place dans les locaux de l'espace France Services, Point Justice, situé 3, rue de Genève.

Publié le 01 février 2024

Monsieur Jean Yves Delporte, délégué au défenseur des droits tient une permanence chaque semaine, le mercredi de 9h à 12h.

Cette permanence se fait sur rendez-vous, soit auprès des conseillers de France Services, soit auprès du délégué : Téléphone au 07.61.33.10.69

Le délégué a une mission d'écoute, d'information, d'orientation et de médiation afin de trouver une solution rapide et pragmatique aux litiges pour lesquels il est sollicité.

Son intervention est gratuite.

Des compétences dans des domaines variés

- défendre les droits des usagers des services publics :(relations avec les administrations, désaccord avec une décision ou comportement d'une administration ou d'un organisme chargé d'un service public (CAF, CPAM, France Travail, Hôpitaux publics, communes ...)
- défendre et promouvoir les droits de l'enfant
- lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité
- veiller au respect de la déontologie de la sécurité
- orienter et veiller aux droits et liberté des lanceurs d'alerte.

Les missions du délégué aux droits

Le délégué a pour mission :

- d'assurer la protection des droits
- promouvoir l'égalité et l'accès aux droits

Le délégué défenseur des droits est une autorité constitutionnelle, indépendante, elle est chargée de veiller à la protection de vos droits et libertés et de promouvoir l'égalité.

Pour plus d'informations: www.defenseurdesdroits.fr ou appelez le 0969390000



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

02 96 62 54 00

Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h

Sam : 9h-12h (formalités adm.)